

BULLETIN MUNICIPAL



Le 29 septembre 2022

686

CONSEIL MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1
Loisirs et famille
Sécurité publique
Centre Vacances Lac Simon
APELSIMPO

Caroline Lacasse, siège #2
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Mathieu Fecteau, siège #3
Loisirs et famille

Jean-René Côté, siège #4
Urbanisme et environnement
Travaux publics
RRGMRP
CCU

Sylvain Naud, siège #5
Urbanisme et environnement
Substitut à la MRC de Portneuf
Substitut à la RRGMRP
CCU

Marie-Ève Moisan, siège #6
Pro-maire
Sécurité publique
Ressources humaines et finances
Travaux publics

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ
Serge Allaire, Directeur général
Denis Grégoire, Travaux publics
Nathalie Paquet, Trésorière adjointe
Laurie Beaupré, Loisirs
Nathalie Naud, Greffière, d.g.a.

HORAIRE D'OUVERTURE
Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

COORDONNÉES
Téléphone : 418 337-6741
Fax : 418 337-6742
Courriel : saintleonard@derytele.com
Loisirs : loisirstleonard@derytele.com
Urbanisme : urbanisme@derytele.com
Site Web : www.municipalite.st-leonard.qc.ca
Adresse : 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard,
GOA 4A0

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques : Chaque vendredi

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

PRÉVENTION SUICIDE : 1 866 277-3553

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site Internet. Ces documents sont publics.

JOUR DE TOMBÉE POUR LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Jeudi le 13 octobre 2022

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi le 4 octobre à 19 h 30

SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 JUILLET 2022 OÙ SONT PRÉSENTS(E) :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté, M. Sylvain Naud et Mme Marie-Ève Moisan, conseillers(ère).

Comptes à payer

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 52 229 \$.

Adoption du règlement # 480-22 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté.

Plage — Achat d'une caisse enregistreuse

Une nouvelle caisse enregistreuse a été achetée pour la plage.

Adoption du règlement d'emprunt # 484-22

Le règlement d'emprunt # 484-22, visant à exécuter des travaux de réfection sur une partie des trottoirs de la rue Principale, de réfection d'un ponceau sur la route Bédard ainsi que du rechargement granulaire sur une section du rang Saint-Antoine, est adopté.

Dérogation mineure — 782, rue Principale

Les dérogations mineures suivantes ont été acceptées pour le 782, rue Principale :

L'implantation de la résidence qui est à 1.47 mètre de la limite de propriété avant au lieu d'être à 6 mètres;

L'implantation du perron de la résidence qui est à 0.26 mètre de la limite de propriété avant au lieu d'être à 3 mètres;

L'implantation de l'avant-toit du perron de la résidence qui est à 0.9 mètre de la limite de propriété avant au lieu d'être à 3 mètres;

L'implantation de la résidence qui est à 0.32 mètre de la limite de propriété latérale gauche au lieu d'être à 2 mètres;

L'implantation du bâtiment complémentaire qui est à 0.19 mètre de la limite de propriété arrière au lieu d'être à 1 mètre;

L'implantation de l'avant-toit du bâtiment complémentaire qui est à 0.2 mètre de la limite de propriété avant au lieu d'être à 0.6 mètre;

L'implantation du bâtiment complémentaire qui est à 0.65 mètre de la limite de propriété arrière au lieu d'être à 1 mètre;

L'implantation de l'avant-toit du bâtiment complémentaire qui est à 0.45 mètre de la limite de propriété avant au lieu d'être à 0.60 mètre.

Soumission pancarte

Des pancartes de l'entreprise Spectralités, seront achetés pour le Service des travaux publics.

Soumission Réal Huot

De l'asphalte froide et divers outillages seront achetés de l'entreprise Réal Huot.

Offre de service — EMS

La firme EMS est mandatée pour réaliser l'évaluation du réservoir d'eau potable.

Soumission de LAM-É St-Pierre

De l'équipement pour l'inspection des égouts sera acheté auprès de l'entreprise LAM-É St-Pierre.

Soumission de Construction Deric

Le remplacement des colonnes des pompes par des colonnes en Stainless au poste d'égout sera fait par Construction Deric.

Demande de subvention pour la bibliothèque

La bibliothèque municipale a obtenu une subvention de 1 000 \$ de la Caisse populaire Desjardins.

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 15 AOÛT 2022 OÙ SONT PRÉSENTS(E) :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, Mme Caroline Lacasse et M. Mathieu Fecteau, conseillers(ère).

Comptes à payer

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 144 634 \$.

Autorisation de dépense pour les pistes de ski de fond

Une subvention d'Alcoa de 3 000 \$ a été reçue pour effectuer la réfection de deux ponts situés sur les pistes de skis de fond. M. Benoît Moisan ira préparer le terrain avant la réfection.

Travaux de toiture au 260, Pettigrew

Grâce à la subvention PRABAM qui offre la possibilité à la municipalité de rénover les bâtiments municipaux, la toiture du Centre municipal a pu être rénovée.

Garde-fou

Des garde-fous situés à divers endroits de la municipalité seront réparés par l'entreprise NPL.

Traverse Joosten

Dans le cadre du programme d'aide à la Voirie locale — Volet entretien, du 0-3/4 sera mis sur une partie de la traverse Joosten.

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 OÙ SONT PRÉSENTS :

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoît, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté et M. Sylvain Naud, conseillers.

Comptes à payer

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 370 647 \$.

Stationnement de la Maison des Fermières

Le stationnement de la Maison des Fermières sera agrandi en 2023. Les deux rangées de framboisiers du fond seront enlevées, 7 mètres d'espace entre le panneau d'arrêt et la nouvelle entrée du stationnement seront gardés, la rallonge du stationnement sera en gravier.

Païement de la quote-part de la MRC de Portneuf

La quote-part 2022 de la MRC de Portneuf sera payée sous forme de trois versements de 26 197 \$ chacun.

Centre de la petite enfance le Kangourou

Une contribution de 75 \$ est donnée au Centre de la petite enfance le Kangourou, pour honorer les 3 responsables de service de garde de St-Léonard.

Païement de la quote-part du service incendie

Le paiement de la quote-part du service incendie de St-Raymond au montant de 96 643.67 \$ est autorisé.

Randonnée Vélo Santé Alcoa

Suite à la demande de contribution de M. Mario Alain, maire de la Ville de Portneuf, pour la Randonnée Vélo Santé Alcoa, un don de 100 \$ sera fait à la Fondation Santé Portneuf.

Voyages de 0-3/4 à mettre dans la route Lapointe et de rang St-Antoine

Deux voyages de 0-3/4 seront mis dans la route Lapointe et le rang St-Antoine, pour stabiliser les chemins.

Toiture du puits

Suite aux recommandations des assureurs, la toiture du bâtiment abritant les puits sera refaite.

Contrat pour le site Web

Le site Web de la municipalité sera refait en 2023 par l'entreprise Ascence.

AVIS PUBLIC

Modification au rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023

Conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7)* et à l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q. chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf déposé le 15 septembre 2022 pour les exercices 2021-2022-2023 a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7)* afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1^{er} janvier 2023.
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée, ni aucun recours en cassation ou en nullité ne peut être exercé à l'égard de ces modifications.

Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 22 septembre 2022.

Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

NOUVELLES

NOUVELLES PROCÉDURES POUR LES DEMANDES DE PERMIS

L'inspecteur en urbanisme travaille à distance, la nouvelle façon pour faire une demande de permis est la suivante :

1. Par courriel urbanisme@derytele.com (priorisé)
 2. Par téléphone 418 337-6741 poste 105 (en laissant un message sur la boîte vocale)
 3. En vous présentant au bureau municipal
- Merci de votre compréhension!



Entrez dans la danse

Votre club FADOQ vous attend!

- ▶ Activités et loisirs
- ▶ Plus de 1000 rabais et privilèges
- ▶ Défense des droits collectifs

▶ Devenez membre dès aujourd'hui!
fadoq.ca/clubs
418 337-4600 • 1 800 828-3344



Âge d'Or
de St-Léonard
Réunion tous les
jeudis
après-midi
à 13 heures
Au sous-sol de
l'église

Collecte des feuilles mortes

Il y aura collecte des feuilles mortes les **21 octobre, 4 et 18 novembre** prochain.

Tous les sacs de plastique sont interdits!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

Les contenants acceptés pour la collecte des feuilles sont:

- Bac brun
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts

Ramonage de cheminées

La plupart des sorties des pompiers sont dues aux feux de cheminées. Un suivi peut éviter bien des problèmes. Moins de feux = moins de coût pour la communauté, moins de désagréments pour le propriétaire concerné et moins de hausses de la prime d'assurance.

Nous fournissons les brosses gratuitement aux citoyens de St-Léonard.

LOISIRS



BIBLIOTHÈQUE
FLEUR DE LIN

HORAIRE

AUX DEUX SEMAINES:
MARDI 19 H À 20 H
JEUDI 13 H À 14 H

COORDONNÉES :
TÉLÉPHONE : (418)337-3961
COURRIEL : BIBLIOFLEURDELIN@HOTMAIL.COM

BIBLIOTHÈQUE
FLEUR DE LIN

OUVERTURES :

20-22 SEPTEMBRE
4-6-18-20 OCTOBRE
1-3-15-17-29 NOVEMBRE
1-13-15 DÉCEMBRE

MARDI 19 H À 20 H
JEUDI 13 H À 14 H

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Vous êtes un nouveau résident ? Nous avons un présent pour vous !

Issus d'une initiative du programme Voisins Solidaires, il nous fera plaisir de vous remettre une pochette remplie de renseignements utiles, ainsi qu'un cadeau de bienvenue.

Bienvenue chez vous, au plaisir de faire votre connaissance !

Téléphonez-nous au 418-337-6741 p.4 pour obtenir votre pochette.



125^E DE SAINT-LÉONARD

Rencontre pour former le comité bénévole officiel
du 125e anniversaire de
Saint-Léonard-de-Portneuf

Mardi 11 octobre, 19h

Salle communautaire

On vous attend en grand nombre!



CADEAU POUR LES NOUVEAUX BÉBÉS

Les Fermières de Saint-Léonard sont heureuses de collaborer avec la municipalité pour accueillir les nouveaux bébés dans la municipalité. Vous êtes de la famille d'un nouveau poupon? **Contactez-nous au 418-337-6741 p.4** et nous vous offrirons un cadeau fait main par les Fermières (tel qu'une couverture de bébé).